

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 47

**Objet : Participation au suivi
des dispositifs de compostages
de proximité en partenariat avec
le SYDEVOM**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATLLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FLAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOU Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Application approuvée : F:\agglita\com

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 46 paragraphe (e) ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Dans le cadre de la démarche menée par Provence-Alpes Agglomération consistant à prévenir et réduire la production des déchets, il est proposé de soutenir la mise en place de plateformes de compostage de biodéchets sur le territoire en partenariat avec le SYDEVOM de Haute Provence.

Des plateformes seront installées sur demande dans des établissements autonomes tels que, par exemple, dans l'enceinte de restaurants scolaires ou sur des quartiers/villages afin de s'adresser aux foyers situés à proximité. Le SYDEVOM assurera le déploiement et le suivi dans la limite de ses ressources en personnels. La part financière sera à la charge des communes ou des établissements publics.

L'installation de ce type de plateforme démontre un important potentiel de réduction des Ordures Ménagères qui sont traitées actuellement en centre de stockage et dont le coût de traitement ne cesse d'augmenter chaque année (50kg/hab/an selon l'étude de l'ADEME en 2016).

De plus, afin d'atteindre l'objectif de tri à la source des biodéchets d'ici janvier 2024, il s'agit d'essaimer ces dispositifs de compostage, indispensables à la prévention des déchets, mais également de répondre à une demande de plus en plus importante. Cette action sera mise en œuvre en concomitamment à une campagne de déploiement de composteurs individuels à destination des particuliers.

Il est proposé de réaliser un suivi sur demande, une fois la plateforme installée afin de :

- Lever les freins par des actions correctives sur l'utilisation de la plateforme.
- De l'alimenter en broyat issu des déchèteries.

Ce suivi sera réalisé principalement par le SYDEVOM. En cas d'indisponibilité des personnels du SYDEVOM, ponctuellement et sur demande, la visite corrective pourra être assurée par un des deux agents de PAA actuellement formés aux techniques de compostage. Cette visite permettra d'apporter les conseils techniques nécessaires en cas de constat d'un dysfonctionnement dans le processus de compostage (odeurs, absence de transformations des matières, taux d'humidité instable etc.). A ce titre, il est important de souligner la nécessité d'un engagement local, idéalement au niveau de la collectivité, pour suivre le bon déroulement du processus de compostage. Si le besoin est identifié, les broyats nécessaires au bon fonctionnement du processus de compostage seront récupérés gracieusement dans les déchèteries de PAA.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application préfet@paa.fr

99_DE-004-200067437-20210630-47_31082021

Il est demandé au conseil d'agglomération de Provence-Alpes Agglomération :

D'APPROUVER la participation au suivi des dispositifs de compostage de proximité,

D'AUTORISER Madame la Présidente à effectuer les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :

1 ne prend pas part au vote : M. PAUL Gérard

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application en ligne F-Agglom.com

99_DE-004-200067437-20210630-47_30062021

